Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le
ID : 022-212200919-20261029-D26_29_10_0001-DE

DÉPARTEMENT DES CÔTES-D'ARMOR

MAIRIE
DE
KERMOROC'H

22140

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE KERMOROC'H
EN DATE DU 29 octobre 2026.

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf octobre à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de KERMOROC'H, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Yann BOURGES, le maire.

Présents : Yann BOURGES, Hervé LE BRIS, Bénédicte LABAT, Philippe GILLE, Séverine GUEGUEN, Marion ROUSSEAU, Delphine CALVEZ, Emmanuel POULAIN, Pierre GAUTIER
Absents : Émile MONFORT, Éloïse RICHARD
Secrétaire de séance : Séverine GUEGUEN

Nombre de membres au conseil					11	**Date convocation 22.10.2026**
Nombre de présents					9	
Nombre de votants					9	
Pour	**9**	Contre	0	Abstention	0	

Délibération N° 29-10-0001 - Objet : GRDF Redevance d'occupation du domaine public pour 2026

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un courrier de GRDF, concernant la redevance d'occupation du domaine public pour 2026, est parvenu en mairie.

Le montant de la RODP de GRDF en 2026 est de 516 € .

Le maire indique qu'il est nécessaire d'adopter une délibération pour le règlement de la redevance.
Celle-ci doit être jointe au titre à émettre pour le versement de la RODP GRDF 2026.

Après discussion, l'ensemble des élus valident la RDOP GRDF 2026 d'un montant de 516€.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité des membres présents :

- ***VALIDE le versement de la RODP 2026 de GRDF d'un montant de 516€***

Pour copie conforme,
Le Maire,
Yann BOURGES

La secrétaire,
Séverine GUEGUEN

Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en Préfecture de Saint-Brieuc le 03 novembre 2026
et de la publication le 03 novembre 2026.